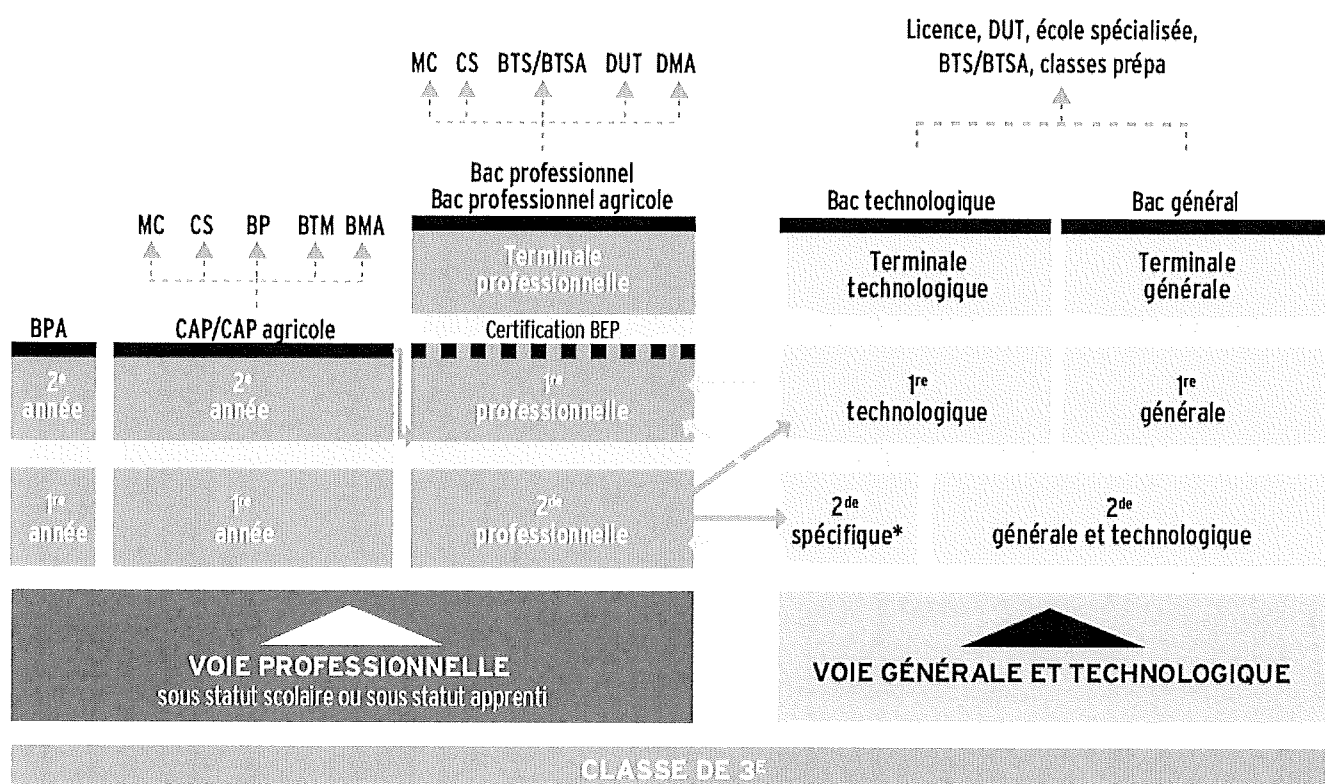


CALENDRIER DE L'ORIENTATION	UN PROJET D'ORIENTATION...
1er TRIMESTRE Octobre : bilan des résultats de mi-trimestre Novembre : fin du 1^{er} trimestre / arrêt des notes fin novembre => début du 2ème trimestre Décembre : 1er Conseil de Classe : bilan des résultats du 1^{er} trimestre » Questions : <i>Où en es-tu dans ton projet ? Y as-tu réfléchi ? Te poses-tu des questions ? En as-tu parlé à quelqu'un : à la maison, au collège ?</i> 2ème TRIMESTRE Février : avant le Conseil de Classe, avec ta famille, indique tes premières intentions d'orientation => vœux provisoires » Questions à se poser : <i>Ce que j'envisage de faire l'année prochaine ? => Aller vers la voie générale et technologique ? OU vers la voie professionnelle ?</i> Mars : fin du 2^{ème} trimestre / arrêt des notes => début du 3ème trimestre » Le Conseil de Classe donne un premier avis sur tes intentions » Questions à se poser : <i>Est-ce réaliste ? envisageable ou difficilement ? à quelle(s) condition(s) ? Faut-il élargir mes vœux ?</i> 3ème TRIMESTRE Mai : avant le Conseil de Classe, avec ta famille, indique tes vœux définitifs Pense à l'ordre de tes vœux d'orientation » vœu n°1 ? N°2 ? N°3... et précise dans quel établissement scolaire Juin : le Conseil de Classe donne son avis concernant tes vœux : il fait une proposition d'orientation définitive. Le Chef d'établissement prend la décision d'orientation. La procédure d'affectation est informatisée.	Cette année, tu vas être amené à faire un premier choix concernant la poursuite de tes études. Tu précises ce choix au cours de l'année scolaire, en fonction de ton projet. Après la 3^{ème}, 2 possibilités s'offrent à toi : ► la voie générale et technologique : au lycée Général et Technologique (GT). = Si tu te diriges vers la voie GT, il y aura des enseignements communs (10 matières) pour tous, et des enseignements optionnels (général ou technologique) au choix (parmi une liste), selon le lycée GT. = C'est au cours de la Seconde GT que tu choisiras tes enseignements de spécialité de Première *: vers une première générale OU une première technologique (STMG, STI2D, STL, STS, ...). (*Excepté pour quelques filières spécifiques et sélectives (ex: Arts Appliqués, Hôtellerie : série technologique). → OBJECTIF : la Terminale, pour poursuivre obligatoirement des études après le baccalauréat : au <u>minimum</u> 2 ans après le Bac (=Bac +2) : pour obtenir une qualification professionnelle => puis vie active ► la voie professionnelle : au Lycée Professionnel (LP) - ou par apprentissage (CFA). = Pour te diriger vers la voie professionnelle, tu devras choisir un métier ou un secteur professionnel qui t'intéresse (ex : secteur de la mécanique, du commerce, du bâtiment, ...). → OBJECTIF : obtenir une qualification professionnelle rapidement après la 3^è : le Bac Professionnel en 3 ans (vers un secteur professionnel large) OU le C.A.P. en 2 ans, vers un métier précis. => vers l'insertion professionnelle/la vie active, en priorité ► TOUTEFOIS, il faut savoir qu'en fonction de ta motivation et de tes résultats, une poursuite d'études est possible après ces 2 diplômes, et des « passerelles » peuvent exister entre les différentes voies. Un projet d'orientation se construit et se précise progressivement... pour cela, il faut : ► T'interroger sur tes centres d'intérêts, tes intentions (=> souhaits pour l'an prochain), tes réussites, mais aussi tes difficultés (d'un point de vue scolaire et extrascolaire). ► Découvrir les différentes formations (et les parcours) qui existent après la 3^{ème} : → objectifs et débouchés : quelle poursuite d'études possible ? quels débouchés professionnels/métiers ? → contenus : matières, coefficients, ... et lieux : dans quels établissements (internat ?), dans quelles villes ? → sélection à l'entrée => « certaines filières sont + sélectives que d'autres » : autrement dit, il peut y avoir + de candidats que de places offertes... => « il ne suffit pas de demander pour y être admis »... ► Participer aux actions d'information : en classe + stage d'observation en entreprise, rencontre avec d'anciens élèves, mini-stages de découverte en Lycée, Forum des formations,... ► S'Informer : en te rendant au CDI et/ou au CIO (Centre d'Info et d'Orientation) sur RDV : tu y trouveras des conseils, ainsi que des documents et fiches concernant les études, les métiers + en consultant le guide « Après la 3^{ème} », et sur Internet : www.onisep.fr-onglet_Métier : les métiers selon mes goûts et centres d'intérêts, ou par secteurs professionnels + sites et P-O des établissements scolaires... ► et parle de ton projet avec ta famille, tes professeurs, en particulier ton Professeur Principal.



© Onisep 2018

→ Passerelles entre les différentes voies

CAP/CAP agricole

Premier niveau de qualification professionnelle, le CAP vise l'acquisition de techniques précises pour exercer un métier. On peut aussi poursuivre ses études, notamment en bac professionnel (*lire p. 7*).

Bac professionnel/bac professionnel agricole

Décliné dans de nombreuses spécialités, le bac professionnel offre un accès direct à l'emploi. La poursuite d'études est toutefois possible, notamment en BTS/BTSA (*lire p. 8*).

Voie générale et technologique

Huit séries au choix : ST2S, STAV, STD2A, STHR, STI2D, STL, STMG, TMD. Le bac technologique conduit principalement à des études supérieures techniques à bac + 2 (BTS/BTSA ou DUT), voire plus longues (écoles d'ingénieurs, de commerce, licence...) (*lire p. 17*).

Voie professionnelle

La voie générale se compose d'enseignements communs, d'enseignements de spécialité, et d'enseignements optionnels (*lire p. 16*).

LEXIQUE

BEP : brevet d'études professionnelles

BMA : brevet des métiers d'art

BP : brevet professionnel

BPA : brevet professionnel agricole

BTM : brevet technique des métiers

BTS/BTSA : brevet de technicien supérieur/
brevet de technicien supérieur agricole

CAP/CAP agricole : certificat d'aptitude professionnelle/
certificat d'aptitude professionnelle agricole

CS : certificat de spécialisation agricole

DMA : diplôme des métiers d'art

DUT : diplôme universitaire de technologie

MC : mention complémentaire

* Deux bacs technologiques se préparent à partir d'une 2^{de} spécifique : STHR (sciences et technologies de l'hôtellerie et de la restauration) ; TMD (techniques de la musique et de la danse).